



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

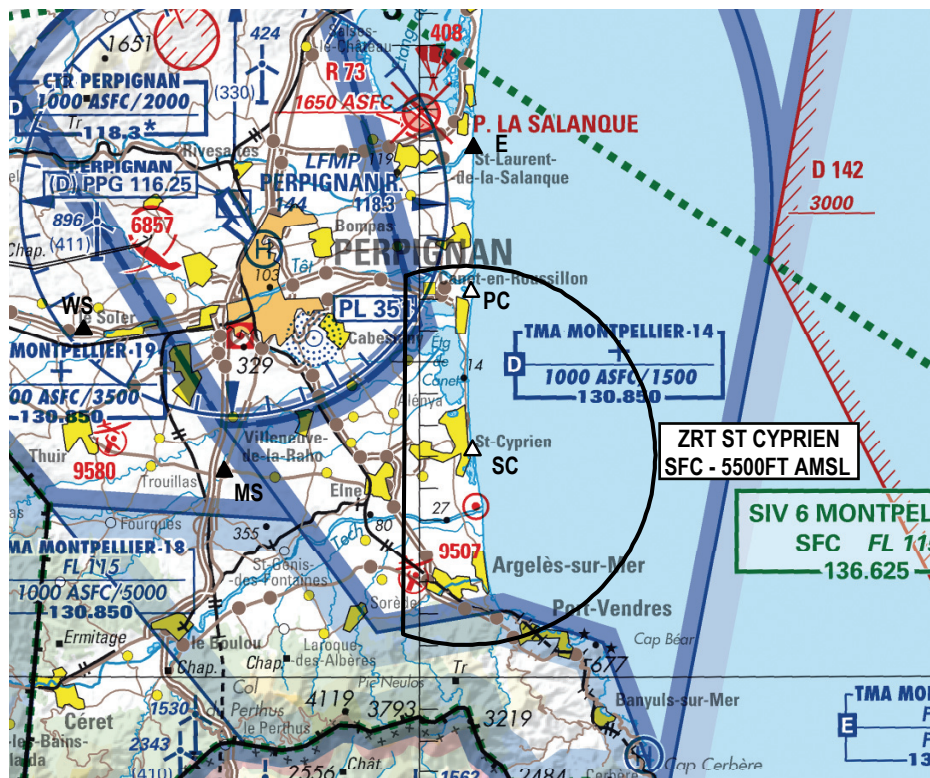
SUP AIP 157/18

Date de publication : 26 JUL

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à SAINT-CYPRIEN pour manifestation aérienne (FIR Marseille LFMM)

En vigueur : Le 12 août 2018

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Perpignan Rivesaltes LFMP



ACTIVITÉ
Manifestation aérienne à SAINT-CYPRIEN
HEURES D'ACTIVITÉ
Activable : 0745-1040 1410-1650
INFORMATION DES USAGERS
PERPIGNAN TWR : 118.300 MHz PERPIGNAN ATIS : 127.875 MHz MONTPELLIER APP : 130.850 MHz
GESTIONNAIRE
Montpellier APP
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec laquelle elle interfère
SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM :

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité civile, de lutte contre les incendies, de police et de sûreté aérienne, lorsque leurs missions ne permettent pas le contournement de la ZRT, après contact avec Montpellier APP.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

42°42'42" N, 002°59'26" E

arc horaire de 6.00nm de rayon centré sur 42°37'00" N, 003°02'01" E

42°31'21" N, 002°59'19" E

42°42'42" N, 002°59'26" E

SFC / 5500FT AMSL

ORGANISME A CONSULTER

Directeur des vols : 06.07.39.72.35

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

De 0745 à 1040 et de 1410 à 1650, les portions d'itinéraires des procédures d'arrivée, de départ et de transit Avions/Hélicoptères de la CTR Perpignan basés sur les points de compte rendu « SC, PC, MS » sont suspendus (cf. carte VAC LFMP APP 01 et TXT 02).

Le transit E - PC - SC - MS est suspendu dans les deux sens.